

2020 Rainforest Alliance Standard vs 2015 UTZ Standard

Quelles sont les nouveautés de la norme Rainforest Alliance 2020 ?

Dans le Tableau 1 ci-dessous, nous présentons brièvement les principaux changements pour chacun des 6 chapitres de la nouvelle norme par rapport à la norme UTZ 2015 qui concernent les titulaires de certificats de la chaîne d'approvisionnement.

Dans le Tableau 2, nous donnons un aperçu plus détaillé des exigences de la nouvelle norme.

Quelques remarques sur l'applicabilité des exigences

- La nouvelle norme introduit le concept de **contextualisation**. Cela signifie que vous n'êtes pas nécessairement concerné par toutes les exigences. L'applicabilité des exigences dépend du niveau de vérification du titulaire du certificat (niveaux B, C, D ou E) déterminé pendant l'évaluation des risques dans le cadre du processus d'enregistrement sur la plateforme de certification de Rainforest Alliance 2020 (RACP). Par exemple, toutes les exigences du chapitre 5 SOCIAL et du chapitre 6 ENVIRONNEMENT ne sont applicables que pour les TC à haut risque. À la fin du processus d'enregistrement, vous obtiendrez une liste détaillée des exigences applicables à votre entreprise spécifique.
- Les exigences du point 3.4 (contribution au paiement du revenu de subsistance) sont **autosélectionnées**, ce qui signifie que le CH est libre de les accepter ou non. Si le TC les reprend, ils doivent être vérifiés, et s'ils sont conformes, le TC peut les alléguer et communiquer à leur sujet.

Tableau 1 : Principaux changements

Chapitre 1 MANAGEMENT		
Sujet RA 2020	UTZ 2015	Principaux changements
1.1 Management	PC 1	L'exigence de diligence raisonnable (conduite responsable des affaires) est introduite pour les titulaires de certificats de la chaîne d'approvisionnement.

1.2 Administration	PC 3, 4	Les prestataires de services (sous-traitants) sont soumis à des dispositions plus strictes en matière de diligence raisonnable et de conservation des documents (quatre ans).
1.4 Inspection interne et autoévaluation	PC 2	La norme 2020 comporte une exigence plus détaillée concernant l'inspection interne de la norme. En plus d'une autoévaluation annuelle, les entreprises (multisites) devront également effectuer une inspection interne annuelle de tous leurs sites. En outre, un système d'approbation et de sanction doit être mis en place.
1.5 Mécanisme de réclamation	-	C'est une nouveauté pour les titulaires d'un certificat de la chaîne d'approvisionnement. Un mécanisme de réclamation doit être mis en place à l'endroit où les plaintes sont traitées.
1.6 Égalité de genre	-	Cette mesure a été nouvellement introduite pour les entreprises. Le code standard 2020 est similaire à la norme UTZ pour les exploitations agricoles et introduit un comité de genre qui réalisera des activités telles que la sensibilisation, l'implication dans les cas de correction, la mise en œuvre de mesures, rendre les formations plus accessibles aux femmes,

Chapitre 2 TRAÇABILITÉ		
Sujet RA 2020	UTZ 2015	Principaux changements
2.1 Traçabilité	PC 4-9, 2122	Une plus grande attention est accordée à l'enregistrement des volumes certifiés et à la documentation pour justifier les allégations de traçabilité, y compris la carte des flux de produits pour les TC de la chaîne d'approvisionnement.
2.2 La traçabilité sur la plateforme en ligne	PC 10-15	Des exigences plus claires quant au moment et à la manière dont les transactions doivent être enregistrées sur la plateforme en ligne, afin de mieux relier l'exploitation agricole et la chaîne d'approvisionnement et de renforcer cette dernière. Les produits certifiés doivent être enregistrés jusqu'au niveau du commerce de détail.
2.3 Bilan massique	PC 19, 20	Introduction d'exigences de correspondance d'origine pour le cacao.

Chapitre 3 REVENU ET RESPONSABILITÉ PARTAGÉE		
Sujet RA 2020	UTZ 2015	Principaux changements

3.2 Différentiel de durabilité	PC 16-17	Le montant total du différentiel de durabilité (DD) doit être transmis aux membres individuels du groupe (en cas de certification de groupe) ou être dépensé au profit des travailleurs (en cas de certification individuelle). Le DD ne peut pas être payé en nature, il doit désormais être payé en espèces. La transparence en aval de la chaîne d'approvisionnement est améliorée grâce aux exigences d'enregistrement.
3.3 Investissements durables	-	Les investissements durables (ID) doivent être effectués en plus du DD et doivent être déclarés séparément des paiements du DD. L'ID doit être conforme au plan d'investissement de l'exploitation qui décrit les investissements nécessaires.
3.4 Chaîne d'approvisionnement Contributions au Paiement du salaire de subsistance (autosélectionné)	-	Applicable à tout titulaire de certificat qui décide d'apporter une contribution au paiement du salaire de subsistance et à l'allégation correspondante.

Chapitre 5 SOCIAL		
Sujet RA 2020	UTZ 2015	Principaux changements
5.1 Évaluer et traiter le travail des enfants, le travail forcé et la discrimination, la violence et le harcèlement sur le lieu de travail	-	Applicable aux opérations de la chaîne d'approvisionnement à haut risque ; il s'agit d'une nouveauté pour les titulaires du certificat de la chaîne d'approvisionnement UTZ. L'évaluation des risques de la norme 2020 inclut non seulement le travail des enfants, mais aussi les risques liés au travail forcé, à la discrimination, à la violence et au harcèlement sur le lieu de travail. L'approche d'évaluation et d'action va plus loin que l'approche prohibitive en exigeant la mise en place d'un système qui oblige le titulaire du certificat à surveiller de manière proactive les violations des droits de l'homme et à prendre des mesures correctives contre celles-ci, à prendre des mesures correctives lorsque des cas sont identifiés et à traiter les causes profondes qui expliquent pourquoi ces problèmes de droits de l'homme ont pu se développer en premier lieu.

5.2 Liberté d'association	-	<p>Applicable aux opérations de la chaîne d'approvisionnement à haut risque ; il s'agit d'une nouveauté pour les titulaires du certificat de la chaîne d'approvisionnement UTZ.</p> <p>La norme 2020 est similaire à l'ancienne norme UTZ agricole, avec le droit de former et d'adhérer à un syndicat ou à une organisation de travailleurs et de prendre part à des négociations collectives, sans discrimination ou toute autre forme de représailles. Ils sont également informés par écrit de ces droits.</p> <p>Une spécification supplémentaire comprend des dispositions permettant aux travailleurs exerçant des fonctions de représentation de bénéficier d'un congé payé pour l'exercice de leurs fonctions.</p>
5.3 Salaires et contrats	-	<p>Applicable aux opérations de la chaîne d'approvisionnement à haut risque ; il s'agit d'une nouveauté pour les titulaires du certificat de la chaîne d'approvisionnement UTZ.</p> <p>La norme 2020 comporte des exigences supplémentaires par rapport à la norme UTZ qui demande ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Les titulaires de certificats doivent effectuer un contrôle préalable des fournisseurs de main-d'œuvre. Éliminer les pratiques qui créent des emplois précaires pour les travailleurs. ☑ Un plafond pour le total des avantages en nature faisant partie du salaire. ☑ Exiger la signature du travailleur pour souligner qu'il reçoit son paiement. ☑ Après 3 ans, fournir des contrats écrits à tous les travailleurs employés pendant plus d'un mois consécutif.
5.5 Conditions de travail	-	<p>Applicable aux opérations de la chaîne d'approvisionnement à haut risque ; il s'agit d'une nouveauté pour les titulaires du certificat de la chaîne d'approvisionnement UTZ.</p>
		<p>La norme 2020 contient des exigences plus détaillées concernant les heures supplémentaires et prévoit une flexibilité limitée pour les moments de pics dans les secteurs où cela est le plus nécessaire.</p> <p>Les exigences visant à garantir les droits des femmes enceintes ou allaitantes sont comparables, mais fournissent plus de détails concernant les caractéristiques des espaces d'allaitement.</p>

5.6 Santé et sécurité	-	<p>Applicable aux opérations de la chaîne d'approvisionnement à haut risque ; il s'agit d'une nouveauté pour les titulaires du certificat de la chaîne d'approvisionnement UTZ.</p> <p>L'inclusion d'une analyse des risques pour la santé et la sécurité au travail avec les mesures de santé et de sécurité correspondantes sont incluses dans le plan de gestion et mises en œuvre, ceci est nouveau dans la norme 2020. En outre, il est explicitement mentionné que les travailleurs peuvent quitter toute situation dangereuse sans demander l'autorisation de l'employeur.</p> <p>Il y a plus de détails dans ce qui constitue une eau potable sûre selon la norme. La norme 2020 a un calendrier plus court et des exigences plus détaillées pour la conformité des questions dangereuses telles que la manipulation des produits agrochimiques, les procédures d'urgence, la formation des travailleurs à la SST.</p>
-----------------------	---	--

Chapitre 6 ENVIRONNEMENT		
Sujet RA 2020	UTZ 2015	Principaux changements
6.6 Traitement des eaux usées	-	<p>Les exigences en matière de gestion des eaux usées sont désormais également applicables aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement présentant un risque élevé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☐ Nécessité de tester les eaux usées et de mettre en place des systèmes de traitement des ☐ eaux usées. <p>Exigences similaires concernant la non-utilisation des eaux usées dans les activités de production.</p>

Tableau 2 : Détails sur les exigences

Chapitre 1 MANAGEMENT		
Sujet RA 2020 Exigences SC avec les Annexes et les documents d'orientation correspondants	UTZ 2015	Principaux changements et exigences
1.1 Management <ul style="list-style-type: none"> • 1.1.3 • 1.1.4 	PC 1	<p><i>Nouveau :</i> L'exigence de diligence raisonnable (conduite responsable des affaires) est introduite pour les titulaires de certificats de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p><i>Les exigences complètes couvrent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un plan de gestion documenté et mis en œuvre qui garantit l'intégrité du produit et répond à toutes les exigences de RA. - Une politique est en place pour garantir une conduite responsable des affaires dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, couvrant les impacts négatifs directs et indirects sur les droits de l'homme et l'environnement, conformément, par exemple, aux lignes directrices de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour une conduite responsable des affaires.
1.2 Administration <ul style="list-style-type: none"> • 1.2.3 • 1.2.5 (<i>uniquement en cas de risque élevé</i>) • 1.2.9 • 1.2.16 • 1.2.17 	PC 3, 4	<p><i>Nouveau :</i> Les prestataires de services (sous-traitants) sont soumis à des dispositions plus strictes en matière de diligence raisonnable et de tenue de registres.</p> <p><i>Les exigences complètes couvrent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'enregistrements clairs sur le personnel formé impliqué dans le processus RA ; - Disponibilité d'enregistrements clairs de tous les sous-traitants et sites en ce qui concerne les résultats des risques, le champ d'application etc. - Les registres à des fins de certification et de conformité sont conservés pendant au moins quatre ans. - Pour les CH à haut risque : liste détaillée des travailleurs

		permanents et temporaires , y compris les enfants/jeunes travailleurs, avec des détails sur les conditions de logement, de travail et de contrat.
1.4 Inspection interne et autoévaluation <ul style="list-style-type: none"> • 1.4.1 • 1.4.2 • 1.4.3 	PC 2	<i>Nouveau :</i> Les entreprises (multisites) devront également effectuer une inspection interne annuelle de tous leurs sites. Un système d'approbation et de sanction doit être mis en place. <i>Les exigences complètes couvrent :</i> - Un système d'inspection interne est en place pour couvrir tous les sites du champ d'application, avec des inspections annuelles
		de tous les sites. - Il y a une autoévaluation annuelle qui inclut la conformité de tous ses acteurs (et des inspections internes) ; - Il existe une procédure d'approbation et de sanction , comprenant un responsable des sanctions et un mécanisme de suivi des mesures correctives.
1.5 Mécanisme de réclamation <ul style="list-style-type: none"> • 1.5.1 • Annexe S3 Outil d'évaluation des risques □ Annexe S4 Protocole de correction • Document d'orientation E : mécanisme de réclamation 	-	<i>Les nouvelles exigences et les exigences complètes couvrent :</i> - Un mécanisme de réclamation élaboré et fonctionnel est en place pour traiter les plaintes émanant des travailleurs, des membres et des parties prenantes.

<p>1.6 Égalité de genre</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.6.1 • 1.6.2 • Annexe S3 Outil d'évaluation des risques • Annexe S4 Protocole de correction • Document d'orientation F Égalité des genres 	-	<p><i>Les nouvelles exigences et les exigences complètes couvrent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le management s'engage à promouvoir l'égalité des genres par la mise en place d'un comité/personne chargé des questions de genre ; - Il existe un mécanisme de suivi et de traitement des questions liées au genre.
---	---	--

Chapitre 2 TRAÇABILITÉ		
Sujet RA 2020 Exigences SC avec les Annexes et les documents d'orientation correspondants	UTZ 2015	Principaux changements et exigences complètes
<p>2.1 Traçabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> □ 2.1.3, 2.1.4, 2.1.6, 2.1.7, 2.1.9, 2.1.10, 2.1.11, 2.1.12, 2.1.13 □ Annexe S6 Traçabilité 	PC 4-9, 21-22	<p><i>Nouveau :</i></p> <p>Une plus grande attention est accordée à l'enregistrement des volumes certifiés et à la documentation pour justifier les allégations de traçabilité, y compris la carte des flux de produits pour les TC de la chaîne d'approvisionnement.</p> <p><i>Les exigences complètes couvrent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La séparation claire des produits certifiés des produits non certifiés (par l'étiquetage, la documentation, la séparation physique) ; - Existence d'une carte claire des flux de produits ; - Le processus d'équilibrage des volumes est décrit ;
		<ul style="list-style-type: none"> - Pas de vente double ; - Des facteurs de conversion corrects sont utilisés (voir annexe S6) ; - Les équipements pertinents sont calibrés chaque année ; - Les informations récapitulatives sur les volumes des 12 derniers mois sont disponibles ; - Le type et le pourcentage de traçabilité sont indiqués sur les documents de vente ; - Toutes les allégations RA sont correctes.

<p>2.2 La traçabilité sur la plateforme en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2.2.1 • 2.2.2 • 2.2.3 • 2.2.4 • 2.2.5 • 2.2.6 • 2.2.7 • Annexe S6 Traçabilité 	PC 10-15	<p><i>Nouveau :</i> Des exigences plus claires quant au moment et à la manière dont les transactions doivent être enregistrées sur la plateforme en ligne, afin de mieux relier l'exploitation agricole et la chaîne d'approvisionnement et de renforcer cette dernière. Produits certifiés enregistrés jusqu'au niveau du commerce de détail.</p> <p><i>Les exigences complètes comprennent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe une procédure à gérer pour refléter les ventes sur la RACP sur une base régulière, au plus tard 2 semaines après la fin de chaque trimestre ; - Les acheteurs disposent d'une procédure pour vérifier que les transactions correspondent aux factures des produits achetés ; - Les volumes perdus sont retirés de la RACP ; - Les approbations des marques déposées sont en place ; - Les envois combinés restent toujours traçables au niveau individuel ; - En cas de mandat autorisant l'accès à la RACP pour les CH agricoles, une confirmation écrite est disponible et toutes les exigences pertinentes sont respectées.
<p>2.3 Bilan massique</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2.3.1 • 2.3.2 • 2.3.4 • 2.3.5 	PC 19, 20	<p><i>Nouveau :</i> Introduction d'exigences de correspondance d'origine pour le cacao.</p> <p><i>Les exigences complètes comprennent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La conversion ne se fait que dans le sens "en avant" ; - 100% des volumes ayant fait l'objet d'allégations ont été achetés comme étant certifiés ; - Les informations sur l'origine sont disponibles par récolte comme spécifié.

Chapitre 3 REVENU ET RESPONSABILITÉ PARTAGÉE		
<p>Sujet RA 2020 Exigences SC avec les Annexes et les documents d'orientation correspondants</p>	<p>UTZ 2015</p>	<p>Principaux changements et exigences complètes</p>

<p>3.2 Différentiel de durabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3.2.3 • 3.2.4 • 3.2.5 • 3.2.6 • 3.2.7 • Annexe S14 Responsabilité partagée 	<p>PC 16-17</p>	<p><i>Nouveau :</i></p> <p>Le montant total du différentiel de durabilité (DD) à transmettre aux membres individuels du groupe (en cas de certification de groupe) ou à dépenser au profit des travailleurs (en cas de certification individuelle).</p> <p>Le DD ne peut pas être payé en nature, il doit désormais être payé en espèces.</p> <p>Une transparence améliorée en aval de la chaîne d'approvisionnement grâce aux exigences d'enregistrement.</p> <p><i>Les exigences complètes comprennent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le SD complet est payé sous la forme d'un paiement monétaire et se distingue des autres paiements ; <p>Le SC CH responsable de ce paiement dépend de la récolte (premier acheteur pour la plupart des récoltes) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe un contrat qui régit le montant du DD en respectant le minimum imposé par RA ; - Il existe un système assurant le paiement du DD en temps voulu, au moins une fois par an ; - Le paiement est enregistré sur la RACP.
<p>3.3 Investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3.3.4 • 3.3.5 • Annexe S14 Responsabilité partagée 	<p>-</p>	<p><i>Nouveau :</i></p> <p>Les investissements durables (ID) doivent être effectués en plus du DD et rapportés séparément des paiements du DD. Les IS doivent être conformes au plan d'investissement de l'exploitation qui décrit les investissements nécessaires.</p> <p><i>Les exigences complètes comprennent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les SI sont effectués au moins une fois par an selon l'accord entre l'acheteur et l'exploitation CH ; - Le paiement est enregistré sur la RACP.

<p>3.4 Chaîne d'approvisionnement Contributions au Paiement du salaire de subsistance <i>(autosélectionné)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 3.4.1 • 3.4.2 • 3.4.3 • 3.4.4 	-	<p><i>Applicable à tout titulaire de certificat qui décide d'apporter une contribution au paiement du salaire de subsistance et d'utiliser l'allégation correspondante.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le titulaire du certificat de la chaîne d'approvisionnement dispose d'une copie du plan d'amélioration des salaires du titulaire du certificat de l'exploitation agricole et a identifié comment et quand un soutien pourrait être apporté pour y parvenir. - Il existe une preuve écrite que le titulaire du certificat de chaîne d'approvisionnement responsable s'est engagé et est parvenu à un accord avec le titulaire du certificat d'exploitation agricole sur les modalités, les objectifs et les délais de contribution à la mise en œuvre du plan d'amélioration des salaires de l'exploitation. - Il existe des preuves que des contributions au plan d'amélioration des salaires de l'exploitation sont apportées et s'alignent sur les modalités, les objectifs et les échéances convenus avec le titulaire du certificat d'exploitation. - L'investissement financier direct ou tout autre type d'investissement dans le cadre de la contribution au salaire de subsistance par le titulaire du certificat de la chaîne d'approvisionnement à l'exploitation est enregistré.
---	---	---

Chapitre 4 AGRICULTURE aucune exigence au niveau de la chaîne d'approvisionnement

Chapitre 5 SOCIAL

Sujet RA 2020 Exigences SC avec les Annexes et les documents d'orientation correspondants	UTZ 2015	Principaux changements et exigences complètes

<p>5.1 Évaluer et traiter le travail des enfants, le travail forcé et la discrimination, la violence et le harcèlement sur le lieu de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.1.1 • 5.1.2 • 5.1.3 • 5.1.4 • Annexe S3 Outil d'évaluation des risques • Annexe S4 Correction (5.1.4) • Document d'orientation L Évaluer et traiter 	<p>-</p>	<p><i>Toutes les nouvelles exigences comprennent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un système efficace est en place pour identifier et gérer les problèmes liés au travail des enfants, au travail forcé, à la discrimination, à la violence et au harcèlement sur le lieu de travail. - Des mesures d'atténuation appropriées sont identifiées dans l'évaluation des risques et sont mises en œuvre. - Un contrôle efficace et continu est effectué sur les risques, les cas et les mesures correctives. - Le processus de correction des cas est inclus dans le plan de gestion (protocole de correction).
<p>5.2 Liberté d'association et convention collective de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.2.1 • 5.2.2 • 5.2.3 	<p>-</p>	<p><i>Toutes les nouvelles exigences comprennent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner aux travailleurs des exploitations certifiées les moyens d'agir et de veiller à ce que leurs droits de l'homme et leurs droits du travail soient protégés, y compris leur droit de former un syndicat et/ou une représentation des travailleurs de leur choix et de prendre part aux négociations collectives, sans interférence ni aucune forme d'entrave de la part du management. - Les droits de l'homme et du travail des travailleurs sont protégés et ils ne font pas l'objet de discrimination ou de représailles en raison de leurs activités passées ou présentes ou de leur affiliation à une organisation de travailleurs, de leur appartenance à un syndicat ou de toute autre forme de représentation des travailleurs. - Le management respecte les droits des travailleurs, permet aux représentants des travailleurs de remplir leurs fonctions et établit un véritable dialogue avec les organisations de travailleurs.
<p>5.3 Salaires et contrats</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.3.1 • 5.3.2 • 5.3.3 	<p>-</p>	<p><i>Toutes les nouvelles exigences comprennent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La relation, les conditions et les modalités d'emploi sont convenues et enregistrées afin que les travailleurs connaissent leurs droits et leurs obligations ; - Veiller à ce que les travailleurs bénéficient de tous les droits et avantages auxquels ils ont droit pour

<ul style="list-style-type: none"> • 5.3.5 • 5.3.6 • 5.3.8 • 5.3.9 		<p>des tâches qui sont équivalentes à un emploi permanent ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs reçoivent le salaire minimum ou celui fixé dans la convention collective de travail, en fonction du montant le plus élevé, afin de respecter leurs droits du travail et de soutenir des niveaux de revenus adéquats ; - Veille à ce que les travailleurs reçoivent le paiement auquel ils ont droit et à ce que les déductions soient effectuées de manière légale, transparente et uniquement sous certaines conditions ; - Les travailleurs sont payés en totalité et à intervalles réguliers ; - Les droits des travailleurs sont respectés et ils sont rémunérés de manière égale pour un travail égal, sans discrimination ; - Les détenteurs de certificats veillent à ce que les droits des travailleurs embauchés par l'intermédiaire des fournisseurs de main-d'œuvre soient respectés.
<p>5.5 Conditions de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.5.1 • 5.5.2 • 5.5.3 	<p>-</p>	<p><i>Toutes les nouvelles exigences comprennent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les droits des travailleurs sont respectés en veillant à ce qu'ils aient des horaires de travail raisonnables ; - Les heures supplémentaires sont facultatives et ne sont autorisées que dans certaines circonstances afin de protéger les travailleurs contre des horaires excessifs. - Les droits liés à la maternité sont respectés, afin de protéger la santé et le bien-être de la mère, de l'enfant à naître et du nourrisson.

<p>5.6 Santé et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.6.1 • 5.6.2 • 5.6.4 • 5.6.7 • 5.6.8 • 5.6.9 • 5.6.10 • 5.6.11 • 5.6.12 • 5.6.13 • 5.6.14 • 5.6.15 • 5.6.16 	<p>-</p>	<p><i>Toutes les nouvelles exigences comprennent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques pour la santé et la sécurité au travail sont identifiés et des mesures pour y remédier sont mises en œuvre ; - Les premiers secours sont disponibles pour protéger la santé et le bien-être des travailleurs sur le lieu de travail ; - L'accès à une eau potable sûre est assuré ; - Des installations sanitaires propres et fonctionnelles sont prévues pour les travailleurs ; - L'accès aux soins de santé primaires est assuré ; - Les EPI (équipements de protection individuelle) sont fournis ; - Les outils sont maintenus en bon état afin que les travailleurs disposent d'un environnement sûr pour travailler ; - La santé et la sécurité des femmes enceintes sont protégées ; - Les travailleurs sont en mesure de se retirer de toute situation qui présente un danger pour leur santé ou leur sécurité ; - Des procédures d'accident et d'urgence sont en place ; - Les travailleurs disposent d'un lieu sûr où manger ; - Les travailleurs savent ce qu'il faut faire dans toute situation qui présente un risque pour leur santé et leur sécurité au travail, ainsi que pour leur hygiène ; - Des contrôles médicaux réguliers sont effectués pour les travailleurs qui présentent un risque accru pour leur santé en raison de leur exposition à des produits agrochimiques dangereux.
--	----------	---

<p>Chapitre 6 ENVIRONNEMENT</p>		
<p>Sujet RA 2020 Exigences SC avec les Annexes et les documents d'orientation correspondants</p>	<p>UTZ 2015</p>	<p>Principaux changements et exigences complètes</p>

<p>6.6 Traitement des eaux usées</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6.6.1 • 6.6.2 • 6.6.3 	<p>-</p>	<p><i>Toutes les nouvelles exigences comprennent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées issues du traitement sont testées et traitées de manière appropriée afin de garantir que les sources d'eau locales ne sont pas polluées ; - les eaux usées humaines, les boues et les eaux d'égout ne sont pas utilisées pour le traitement ni rejetées dans les écosystèmes aquatiques ; - Les eaux usées ont été traitées avant l'irrigation pour éviter tout risque de contamination et tout danger pour la santé humaine.
---	----------	--